

Département de la Loire  
Canton de Charlieu  
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Charles BRUN, Maire.**

Etaient présents : AUPERT Mickaël, FESSY Véronique, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, SCHIMITZ Jean-Marc, SEIGNERET Ludivine, RIVIERE Mickaël

Etaient absents : GOUJON Mickaël, BOULLIER Magali, GASDON Maxime, DENIS Sylvie, PIVOT Laurent

Secrétaire de séance : Véronique FESSY

Date de convocation : 03 Juillet 2025.

---

**DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LE MARCHE PUBLIC RELATIF A  
L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LAVALLY**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21 6° qui prévoit que le Conseil Municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du Conseil Municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

5 offres ont présenté des offres sur la plateforme mise à disposition du Conseil Général.

Sur proposition du Bureau d'études REALITES, chargé de l'analyse des offres, **le Maire et les adjoints proposent le classement** suivant établi **d'après la valeur technique (60%) et le prix des prestations (40%) pour l'aménagement de la Place de Lavally** :

1. EUROVIA DALA : 234 994,30 € H.T.
2. EIFFAGE : 273 112,99 € H.T.
3. PONTILLE SAS : 272 500 € H.T.
4. EURL Cyril DELOMBRE TP : 374 463,75 € H.T.
5. SAS THINON et FILS : 297 815,15 € H.T.

Au vu de cette analyse des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **Décide de retenir l'entreprise EUROVIA DALA** pour un montant de 234 994,30 € H.T., soit 281 993,16 € TTC.
- **Décide d'autoriser Mr le Maire à signer le marché public avec l'entreprise EUROVIA DALA** pour un montant de 234 994,30 € H.T., soit 281 993,16 € TTC.
- **Dit que les crédits budgétaires sont prévus au budget primitif Communal 2025.**

Le secrétaire de séance,  
Véronique FESSY

Fait et Délibéré à Pradines, le 08 juillet 2025.  
Le Maire,  
Charles BRUN.